

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DES CARRIÈRES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 94-628

du 29 Octobre 1994
MFPRA/DGFP/DGCA/SR.-

Portant versement, reclassement et nomination
de Monsieur MAKOSSO (Jean-Jacques) Attaché des
SAF des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie II
des Services Administratifs et Financiers -S.A.F.-
(Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

- (/~~u~~ la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- (/~~u~~ la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;
- (/~~u~~ le Décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégrations dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement A,B,C,D) des fonctionnaires ;
- (/~~u~~ le Décret n° 62/130/MP du 09 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/~~u~~ le Décret n° 62/195 du 05 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République du Congo ;
- (/~~u~~ le Décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- (/~~u~~ le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1974 réglementant la prise d'effet au point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements notamment à son article 1er § 2 ;
- (/~~u~~ le Décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la Catégorie A des SAF en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du Décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 ;
- (/~~u~~ le Décret n° 73/113 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République du Congo ;
- (/~~u~~ le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les échelonnements initiaux des fonctionnaires ;
- (/~~u~~ le Décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
- (/~~u~~ le Décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/~~u~~ le Décret n° 90/120 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;
- (/~~u~~ le Décret n° 93/313 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/~~u~~ le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/~~u~~ le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérieurs des Ministères ;
- (/~~u~~ l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

D.G.B.

D.G.C.F.

...../.....

NF
- (u l'arrêté n° 571/MFPRA/DGFP/DGCA du 19 Avril 1993 portant promotion au titre de l'année 1992 de certains fonctionnaires des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -S.A.F.- (Administration Générale) en tête : MOUANDZERI-NKAYA née NKOUMA Jeannette.

- (u l'arrêté n° 924/MFPRA/DGFP/DGCA du 1° Avril 1994 autorisant Monsieur MAKOSSO Jean Jacques, Attaché de 1° échelon à suivre un stage de formation dans le domaine des Finances en France.

- (u la lettre n° 503/TPG/DAG/SP du 16 Mai 1994 du Trésorier Payeur Général transmettant le dossier de l'intéressé.

 E C R E T E :
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 71/247 du 26 Juillet 1971 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, ~~Monsieur~~ MAKOSSO (Jean-Jacques), Attaché des SAF de 4° échelon, indice 810 des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -S.A.F.- (Administration Générale), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale des Services du Trésor obtenu à Noisiel (FRANCE) est versé dans les cadres du Trésor, reclassé à la catégorie A, Hiérarchie I et nommé au grade d'Inspecteur du Trésor de 2ème échelon, indice 890 ACC = NEANT.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 07 Décembre 1993 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./--

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 29 Octobre 1994

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,

-- Jean Prosper K O Y O --

-- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO --

AMPLIATIONS /

- JORC..... 1
- DGFP/DGCA..... 2
- DGFP/DLC..... 2
- DGB..... 1
- DGCF..... 2
- MFB/TPG..... 2
- DOSSIER..... 2
- INTERESSE..... 1
- SGG/BC..... 3